

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 9 mai 2025

Secrétaire de séance : Elisabeth MIQUEU

Etaient présents 42 titulaires, 1 délégué suppléant et 12 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Jean-Claude COSTE, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe VIGNEAU, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Jérôme PALAS (suppléant de Michel CONTOU-CARRERE)

Pouvoirs : Dany BARRAUD à Henri BELLEGARDE, André BERNOS à Bernard AURISSET, Muriel BIOT à Gilbert HONDAREITE, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Alexandre LEHMANN à Philippe VIGNEAU, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTE, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT, Stéphane LARTIGUE à Frédéric LOUSTAU,

Absents : Jean-François CASAU, Bernard MORA, Jean-Jacques BORDENAVE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, Marie-Lyse BISTUÉ, Saïd SOUITA, Martine MIRANDE, Christophe GUERY,

RAPPORT N° 250320-24-PER-

**CONVENTION DE DISPONIBILITÉ
POUR LA FORMATION ET LES MISSIONS OPÉRATIONNELLES**

J-L. ESTOURNES explique que la collectivité compte parmi ses effectifs :

- Deux sapeurs-pompiers volontaires (SPV) qui exercent leurs fonctions au SICTOM
- Et un troisième SPV qui exerce ses fonctions aux services techniques et qui va se lancer dans ce volontariat également.

Ces agents sont amenés à intervenir en tant que SPV pendant leur temps de travail et à suivre des formations. Il peut également y avoir des retards de prise de poste du fait de leur mission de SPV.

Il est donc proposé de passer une convention avec le SDIS des Pyrénées-Atlantiques pour définir les modalités de mise à disposition pour chacun des trois SPV.

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial du 29 avril 2025,

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention ci-jointe relative à la disponibilité du Sapeur-Pompier Volontaire pour la formation et les missions opérationnelles, pour chacun de ces trois agents,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites conventions,
- **DONNE** tout pouvoirs à Monsieur le Président pour signer tout actes aux effets ci-dessus,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 22 mai 2025
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

Signé EM

Signé BU

Elisabeth MIQUEU

Bernard UTHURRY